



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-026

L'an **deux mille vingt**, le **26 mai**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme LACOUR, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, Mme KELLER, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FICHOT à Mme BONNICEL, Mme VATAN à Mr MARCONNET.

Etaient absents : M. GAUTHERON, M. MOTTAIS.

Monsieur SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 CONCERNANT LA GENDARMERIE

Mr Friaud, 1^{er} Adjoint, expose que l'Etat, au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, a pour objectif de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans les domaines économique, social, environnemental, touristique, sportif ou favorisant le développement ou le maintien des services au public en milieu rural.

L'un des projets que la ville a inscrit dans son programme de développement concernant les années à venir semble entrer pleinement dans les objectifs cités.

En effet, la ville de Varennes-Vauzelles, face au constat de l'inadaptation des espaces actuellement consacrés aux missions et à l'hébergement des gendarmes de la brigade locale et de leur famille, s'engage en partenariat avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale dans la construction d'une caserne de Gendarmerie adaptée aux besoins.

Mairie
54 avenue de la République
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Le programme de cette opération portera sur la réalisation d'une caserne composée de deux zones indépendantes :

- L'une comprenant un bâtiment à usage de bureaux et locaux de services spécifiques ainsi que de locaux techniques ;
- L'autre composée de seize logements.

Le projet énoncé ci-dessus prendra place sur le site des Carpeaux, nouveau quartier en développement identifié comme à fort enjeu dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2017, qui a été choisi du fait de sa localisation idéale et de sa vocation à offrir une mixité de logements et de services à la population.

La demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2020 porte sur une première partie du programme d'un montant de 2 675 950 d'euros.

Une décision d'agrément de principe immobilier a d'ores et déjà été prise par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale pour cette opération et un cabinet en charge d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage a été recruté.

Le commencement des travaux est envisagé pour 2021 après avoir eu recours à un concours d'architecture prévu pour 2020.

Ce dossier a été examiné en Commission Finances en date du 18 mai 2020.

C'est pourquoi, Mr Friaud propose d'adopter le projet présenté et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs aux différentes demandes de subventions, notamment auprès de l'Etat au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

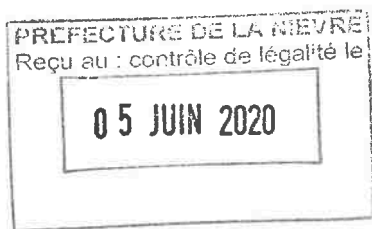
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 27 mai 2020



Le Maire,
Isabelle BONNICEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Isabelle BONNICEL", is written over a circular official seal. The seal contains the text "Mairie de Varenes-Vauzelles" and "38290".

Plan de financement prévisionnel

Création d'une caserne de Gendarmerie / Ville de Varennes-Vauzelles

Tranche de financement 1

Dépense		Ressources		%
Acquisition terrain	43 000 € HT	Etat / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	802 785 €	30 %
Frais préliminaires	10 000 € HT	Etat / Subvention « titre VI gendarmerie » (20 % du coût du plafond)	313 200 €	12 %
AMO	89 000 € HT			
Concours architecture	90 000 € HT			
Honoraires Travaux	211 450 € HT	Auto financement	1 559 965 €	58 %
Travaux	2 192 500 € HT			
Frais Annexes	40 000 € HT			
TOTAL	2 675 950 € H.T		2 675 950 € HT	100 %